



Année 2013 - 2014
**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

18/12/2013 à 22h15

Actuellement la chorale comprend 70 membres à jour de leurs cotisations.

Présents : 60

Représentés par procurations : 4

Absents : 6

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale extraordinaire peut avoir lieu.

Ordre du jour : Modification des statuts concernant le lieu du siège social de l'association.

La présidente, Claudine Marchand, explique que suite aux difficultés rencontrées récemment concernant le lieu du siège social de notre association, il a été demandé au maire de Sallanches, Monsieur Georges Morand, la possibilité de domicilier le siège social en mairie. Ce dernier a donné son accord.

Proposition de vote : le siège social de la chorale « Résonances » sera à la mairie de Sallanches et l'adresse de gestion chez le ou la présidente en exercice.

Résultats du vote à main levée : décision adoptée à l'unanimité.

La présidente

La secrétaire